**Découverte d’une mine d’or à Gaoual (Guinée)**

La **préfecture de Gaoual** est une subdivision administrative de la république de Guinée. Située au nord-ouest du pays, dans la région naturelle de la Moyenne Guinée, cette préfecture fait partie de la région administrative de Boké et se situe au nord-ouest de la Guinée. Elle est subdivisée en sept sous-préfectures : Koumbia, Kakony, Touba, Foulamory, Wendou M’Bour, Kounsitel, Malanta et la Commune urbaine de Gaoual Centre. Elle a une superficie de 11 500 m2 et comptait 207 033 habitants en 2016.

**La Sous-préfecture de Kounsitel,** l’une des plus convoités de nos jours, a une population de 18 572 habitants. Cette localité fait l’objet d’une ruée vers l’or découvert au mois d’avril 2021. A celle-ci s’ajoute la commune urbaine où l’indice d’or a été découvert dans la première semaine du mois de juin 2021. Ces sites dont aucune estimation de la réserve n’est disponible, constituent des centres d’attraction des nombreux exploitants traditionnels (orpailleurs) venant plus spécifiquement de la Haute Guinée et un peu partout de la Guinée et des pays limitrophes. Selon nos informations, cette ruée serait due à l’accessibilité du minerai par rapport aux sites de la Haute Guinée.

Les enjeux sont de taille :

* Sur le plan environnemental, la préfecture de Gaoual est une zone réputée de forte chaleur. Sa température avoisine les 40 à 45° c. L’exploitation anarchique peut causer d’énormes dégâts sur son écosystème.
* Sur le plan économique, la population de Gaoual est agro-pastorale. La découverte de la mine d’or peut conduire ses habitants à l’abandon de l’élevage, de l’agriculture, de la foresterie et de l’artisanat.
* Sur le plan social, la découverte de l’or à Gaoual a provoqué une arrivée massive de plus de 8 000 personnes. Il y a un risque de débordement car la localité n’est pas préparée à recevoir un tel monde. Les jeunes et les femmes pourraient épouser les comportements des exploitants traditionnels venus d’ailleurs. Cela peut causer d’énormes problèmes dont entre autres : l’abandon scolaire, les divorces, les mariages précoces, la délinquance juvénile, la consommation des stupéfiants.

Les risques sont majeurs car la zone est vierge, la communauté, l’administration locale et les élus locaux n’ont aussi aucune notion de la gestion d’un site minier. C’est pour toutes ces raisons que l’Association Guinéenne pour la Transparence (AGT) recommande en toute urgence :

* A l’Administration Centrale (Ministère des Mines, Ministère de l’environnement, Ministère de l’Administration du Territoire et le Ministère de la Sécurité) de prendre les dispositions nécessaires pour réglementer l’exploitation et sécuriser la population et leurs biens ;
* Aux autorités locales (Préfecture, sous-préfecture et Mairies) de faire une synergie d’action pour assoir une administration afin de maximiser les revenus locaux et limiter les dégâts ;
* Aux organisations de la société civile, de faire des plaidoyers, d’informer et de former les acteurs locaux en matière de gouvernance minière ;
* Aux Partenaires Techniques et Financiers, d’appuyer les organisations de la société civile pour faciliter la mise en œuvre de leurs actions sur le terrain.

**Conakry, le 08 juin 2021**

 **Le Président**

**Oumar Kanah DIALLO**